



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question au Gouvernement n° 2670

Texte de la question

RÉFORME DU COLLÈGE

M. le président. La parole est à M. Patrick Hetzel, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Patrick Hetzel. Madame la ministre de l'éducation nationale, après une attaque en règle contre les universités vertueuses, auxquelles vous avez ponctionné plus d'une centaine de millions d'euros de trésorerie, voilà que vous vous attaquez – et c'est bien le mot : vous vous attaquez – au collège.

L'alpha et l'oméga de votre réforme, c'est l'interdisciplinarité : la belle affaire ! Tous les experts disent que l'interdisciplinarité est un objectif qui ne peut en aucun cas être atteint sans un préalable indispensable, que vous semblez ignorer superbement : la maîtrise des fondamentaux disciplinaires. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*) Avant de prétendre accéder à l'interdisciplinarité, il faut s'assurer que les élèves maîtrisent les matières fondamentales telles que le français, les mathématiques ou encore l'histoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*) Promouvoir l'interdisciplinarité n'a de sens qu'une fois que les connaissances de base en ces matières sont acquises et parfaitement maîtrisées.

Voilà l'immense problème de votre réforme. En réduisant les heures consacrées à ces matières fondamentales, vous allez faire baisser le niveau des connaissances des collégiens. (« *Scandaleux !* » *sur les bancs du groupe UMP.*) Ce que toutes les études internationales démontrent, vous semblez, vous, l'ignorer, madame la ministre. À aucun moment vous ne parlez de l'indispensable évaluation des élèves, seul outil permettant une véritable progression dans l'acquisition des savoirs.

M. Michel Herbillon. Absolument !

M. Patrick Hetzel. Je suis très inquiet pour les jeunes collégiens. Le niveau va baisser et vous en serez responsable. Que comptez-vous faire concrètement pour que les collégiens maîtrisent parfaitement le socle commun de connaissances et de compétences ? Que comptez-vous faire pour qu'enfin le niveau des collégiens s'améliore plutôt que de baisser ? (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je vous remercie, monsieur le député Hetzel, de m'avoir posé cette question, qui est pour moi l'occasion de réaffirmer le sens profond de cette réforme des collèges.

Vous l'avez reconnu vous-même : ces dix dernières années, le niveau des élèves dans les matières fondamentales – la maîtrise de l'écrit, la maîtrise de l'oral, les mathématiques ou l'histoire-géo – n'a cessé de se dégrader, et je ne vous parle même pas des langues vivantes.

Non, nous ne pouvons pas accepter cela, et c'est la raison pour laquelle cette réforme s'attaque au vrai sujet : comment faire mieux apprendre nos collégiens ?

Les disciplines sont préservées : la réforme ne porte atteinte à aucune des matières actuellement enseignées au collège. Mais nous développons, à côté de l'enseignement magistral, une autre façon d'enseigner les fondamentaux, de façon plus participative, qui éveille davantage l'intérêt des élèves (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP*), qui les fasse sortir de la passivité. Notre objectif, c'est que chaque élève sorte du collège unique – et je réaffirme l'ambition d'un collège qui s'adresse à toute une classe d'âge – en maîtrisant les compétences essentielles pour se projeter dans sa vie personnelle et professionnelle. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2670

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [12 mars 2015](#)